



## **A PARTIR DU 2 JANVIER 2012**

en partenariat avec le COS

**L'IFPP** 8 rue Perdiguier à Aurillac

Nous propose leurs menus journaliers

La formule de repas proposée est de type self-service.

Le menu comprend :

- 3 entrées au choix dont une crudité et une charcuterie
- 2 plats garnis au choix, avec variante si nécessaire (interdit thérapeutique, ethnique, religieux ou autres ...) ou steak
- 2 laitages au choix (ex : yaourt ou fromage)
- 2 desserts au choix (pâtisseries issues des ateliers de l'IFPP)
- 1 corbeille de fruits

COMPRIS : boissons (eau plate, vin et café) et *pain issu des ateliers de formation*

**LE PRIX DU REPAS EST FIXE A 8,00 €**

La participation du C.O.S. à ces repas est de 1,50 € ce qui ramène le tarif à 6,50 € pour les agents et les enfants (aucune participation pour les conjoints).

*Les adhérents du COS DU PAYS VERT et ayants droits à jour de leur cotisation pour l'année en cours devront présenter, à chaque service, le ticket repas de l'année en cours édité par le COS à cet effet.*

Nous rappelons aussi qu'il est **OBLIGATOIRE** de porter votre identité et la date du repas pris sur chaque ticket facturé (comme dans les autres restaurants).

**HORAIRES DES SERVICES : de 11h 45 à 13h15**

Le self est accessible tous les midis, du lundi au vendredi, hors jours fériés, avec trois semaines de fermeture au mois d'août.

**Les tickets agents et conjoints sont en vente uniquement au siège du C.O.S.**

Pour l'instant, le choix des autres restaurateurs partenaires est maintenu.